

La difficulté de juger le risque

par Frédéric BOUHON

professeur à l'Université de Liège (Belgique)

**Mercredi 10 avril , 16h-18h (suivi par réception)
Salle Gamila Morcos (Conseil), Pavillon Lacerte
Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta
8406 Rue Marie-Anne Gaboury (91 St), Edmonton
RSVP: noelle.nyakadekere@ualberta.ca**

Nous vivons dans une « société du risque ». L'expression proposée par Ulrich Beck en 1986 paraît aujourd'hui plus pertinente que jamais. La notion de risque est omniprésente : on la rencontre dans les sphères domestique et professionnelle, mais aussi dans la sphère politique où on attend des autorités qu'elles préviennent divers risques. On pense notamment aux risques pour l'intégrité physique que provoque la perspective d'attentats terroristes ou d'endommagement du milieu de vie causé par la pollution et le réchauffement climatique. Ce sont, en première ligne, les autorités politiques et les administrations qui, pour assurer le respect de droits fondamentaux comme le droit à la vie, doivent évaluer et prendre en considération certains risques. Les juges sont toutefois susceptibles d'exercer un contrôle marginal sur la manière dont les risques ont été appréhendés par les autorités ou devraient l'être. Or, l'évaluation des risques est une opération intellectuelle complexe, que les juges, à défaut d'outils adaptés, mènent parfois avec empirisme, voire improvisation.



Frédéric Bouhon est professeur à l'Université de Liège (Belgique). Ses enseignements et ses recherches portent sur le droit constitutionnel dans sa dimension institutionnelle, avec un accent mis sur le droit électoral, mais aussi sur les droits fondamentaux. Il est auteur ou coauteur de plusieurs livres et de nombreux articles qui portent sur ces domaines. Il collabore régulièrement comme expert avec diverses institutions nationales et internationales, telle que la Commission de Venise pour la démocratie par le droit (Conseil de l'Europe).

